



Assemblée générale

Distr. générale
17 septembre 1998

Français seulement

Cinquante-deuxième session

Point 83 de l'ordre du jour

Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission

Rapport de la Première Commission (Partie II)

Rapporteur : M. Miloš **Koterec** (Slovaquie)

I. Introduction

1. À la reprise de sa session, la Première Commission a poursuivi l'examen du point intitulé «Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission».

II. Examen du projet de décision A/C.1/52/L.51/Rev.2

2. Le 17 juin 1998, le Président de la Première Commission a présenté un projet de décision intitulé «Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission» (A/C.1/52/L.51/Rev.2).

3. À la 25e séance, le 29 juin, la Première Commission a examiné et adopté le projet de décision A/C.1/52/L.51/Rev.2 sans le mettre aux voix.

* Réimprimé pour des raisons techniques.

III. Recommandation de la Première Commission

4. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 52/12 B du 19 décembre 1997 et ayant présente à l'esprit la nécessité d'améliorer encore l'efficacité du fonctionnement de la Première Commission, décide que :

- a) À compter de la cinquante-troisième session, la Première Commission :
 - i) Fera tout son possible pour mener et terminer ses travaux de fond en utilisant au mieux le temps qui lui est imparti, en moins de 30 séances, réparties sur cinq semaines au maximum;
 - ii) Organisera ses travaux en regroupant les phases actuelles de son programme de travail : «Examen structuré de questions spécifiques au titre de l'approche par thèmes adoptée pour les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale» et «Examen de tous les projets de résolution soumis au titre de tous les points de l'ordre du jour», sous réserve que suffisamment de temps soit prévu pour des consultations et débats officiels sur les projets de résolution;
- b) Le Président de la Première Commission poursuivra ses consultations sur la revitalisation, la rationalisation et la réorganisation des travaux et la réforme de l'ordre du jour de la Commission sous tous ses aspects et fera rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

L'Assemblée générale décide également d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session la question intitulée «Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission».
